



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 45

## Séance du 16 juin 2025

Le seize juin Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 10 juin 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, titulaires
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	/
SIMPLÉ	GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	GAUCHER Olivier, titulaire
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

**Étaient excusés :** GARBE Pascale (Méral), PENE Loïc (Saint-Aignan-sur-Roë), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-Le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), CHADELAUD Gaétan (La Roë)

**Étaient absents :** SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), VALLEE Jacky (Chérancé), PREVOSTO Dominique (Craon), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé)

### **Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

**Secrétaire de Séance :** Élu M. JULIOT Thierry, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2025-06/117 : ENVIRONNEMENT**

*Séance du : 16 juin 2025*

**OBJET 2025-06/117 : Déchets ménagers – Approbation du rapport annuel sur le prix de la qualité du service public d'élimination des déchets (RPQS) - Annexe**

**M. Pierrick GILLES**, Vice-Président en charge des services déchets ménagers et voirie, présente au Conseil communautaire le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'Élimination des déchets au titre de l'année 2024 (Annexe).

Il rappelle que la Communauté de communes du Pays de Craon exerce la compétence liée à la gestion du service d'élimination des ordures ménagères sur son territoire des 37 communes, représentant 28 538 habitants (population INSEE 2020 connue au 01/01/2023), en application :

- Des dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 09.06.2015 portant modification des compétences de la Communauté de communes.
- De la convention signée avec le Conseil départemental de la Mayenne le 02.12.2022, suite au transfert de la compétence « traitement des déchets ménagers » au département.

**Les interventions de la Communauté de communes portent sur les objets ci-après :**

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective
- Gestion de Déchetteries et décharge de Classe 3 (CSDI)

**M. Pierrick GILLES** invite le Conseil communautaire à prendre connaissance d'une synthèse et d'un diaporama du rapport annuel, détaillés dans le compte rendu de la commission OM/voirie du 03 juin 2025.

**Vu** l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, notamment ses 2 premiers alinéas, prévoyant que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets ménagers et assimilés (RPQS) doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné pour transmission et information au Préfet du département,

**Vu** le décret n°2000-404 du 11 mai 2020 relatif au RPQS,

**Vu** le rapport annuel intéressant l'organisation du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés qui lui a été présenté au titre de l'exercice 2024,

**Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 26 mai 2025,**

**Considérant l'avis de la commission Déchets ménagers-Voirie en date du 3 juin 2025,**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

**A la majorité (44 voix POUR et 1 voix CONTRE – PELLUAU Philippe)**

- ⇒ **VALIDE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'élimination des déchets ménagers et assimilés (RPQS) pour l'année 2024 tel que présenté en Annexe ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 18 juin 2025*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250616-2025-06-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Affichage : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Christophe LANGOUËT**

Le secrétaire de séance,  
**Thierry JULIOT**

